

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous avons publié le décret qui convoque les électeurs de la 2^e circonscription des Landes à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Corta, élevé à la dignité de sénateur.

Ainsi que nous l'avions annoncé, il est certain que M. le comte Walewski, dont le nom est entouré dans les Landes d'une si légitime popularité, se présentera aux suffrages des électeurs.

Jusqu'à présent, l'opposition n'a fait choix d'aucun candidat.

Outre l'élection des Landes, il y a, dans le courant du mois d'août, une élection dans l'Aisne, et il y aura prochainement une élection dans les Basses-Pyrénées, en remplacement de M. O'Quin, nommé receveur général à Pau.

Dans l'Aisne, on assure que l'administration garde la neutralité. Les candidats en présence sont MM. Waddington, Lévêque et Marceaux.

Dans les Basses-Pyrénées, l'opposition présente, dit-on, M. Barthe, avocat.

Diverses correspondances étrangères ont parlé d'une lettre que l'empereur Maximilien aurait adressée à M. Hidalgo, ambassadeur du Mexique à Paris, au sujet du départ de Mgr Meglia et de la rupture des négociations avec la cour de Rome. Cette lettre aurait exprimé, assurait-on, des plaintes très-vives contre le Saint-Siège.

Des renseignements puisés à bonne source démentent cette nouvelle.

L'article suivant du *Courrier des Etats-Unis* du 15 juillet, reproduit par la presse parisienne, a causé hier d'assez vives appréhensions à la Bourse, tant à cause de la gravité des nouvelles qu'il renferme, qu'en raison du caractère même du journal qui les publie; le *Courrier des Etats-Unis* passe en effet pour avoir des relations avec la légation française, et il a toujours fait montre de sa sympathie pour l'établissement fondé par nos baïonnettes au Mexique :

« Il est évident que le parti de la guerre met tout en œuvre en ce moment pour entraîner le gouvernement à entrer en campagne pour Juarez, tandis que l'ex-président a encore le pied sur le sol mexicain.

« Il est évident que, sans l'appui moral et matériel qu'il a trouvé aux Etats-Unis, Juarez n'aurait plus depuis longtemps ni un soldat ni un écu; que le nouvel empire serait assis sans conteste, et que le peuple mexicain jouirait d'une paix et d'une prospérité qu'il n'a pas connues depuis la conquête de son indépendance.

« Il n'est pas moins évident que la concentration d'une armée de deux cent mille hommes au Texas a pour but ou d'envahir le Mexique quand le moment sera venu, ou de tenir suspendue une menace qui oblige le gouvernement français soit à envoyer des renforts considérables, soit à se retirer.

« Qui ne voit pas cela est aveugle, qui le nie se trompe ou veut tromper.

« Ces trois propositions étant incontestables, il faut se demander comment il est possible de concilier avec l'état de choses qu'elles

impliquent la prétendue neutralité du gouvernement américain lui-même, et comment il se fait que les hommes qui agitent la population à propos du Mexique, non-seulement dégagent la responsabilité de l'administration, mais encore accusent le secrétaire d'Etat et celui de la guerre de favoriser la politique française. Il y a là une duplicité qui ne peut tromper personne, et pour nous, il est temps de le dire sans ambages, nous tenons qu'il y a parfaite entente et parfaite solidarité entre la pression exercée sur l'opinion par le parti de la guerre et la politique officielle de Washington.

« Toutes les atténuations ne sont rien, les communications diplomatiques sont sans valeur; les faits parlent plus haut: ils sont concluants; et notre jugement ne saurait être douteux entre une armée qui se concentre et les protestations pacifiques d'un ministre, ou les belles paroles d'un journal, fût-il semi-officiel.

« Nous ne récriminons pas, nous constatons; nous ne faisons pas de la politique, mais de l'histoire. L'essentiel, pour le moment, c'est que l'on ne nous prenne pas pour dupes, et que l'on sache bien que nous ne nous laissons pas endormir par un machiavélisme cousu de fil blanc.

« Cela dit, arrivons au nouveau fait qui vient de se produire, et qui est le pendant de la lettre du général Wallace. C'est un discours prononcé à Hagerstown (Maryland), le 12 juillet, par M. Montgomery Blair, directeur-général des postes, sous l'administration de M. Lincoln.

« M. Montgomery Blair, un homme impor-

tant, comme on sait, et qui a vécu dans les coulisses du gouvernement, accuse violemment le secrétaire d'Etat de mettre le pays aux pieds de l'Empereur des Français à propos de la doctrine Monroe, et le secrétaire de la guerre de le seconder, en refusant aux Américains du Nord l'autorisation d'envoyer des armes aux partisans de Juarez.

« La substance de ce discours, c'est que l'Empereur des Français est hostile aux Etats-Unis, et qu'il a profité des troubles de ce pays pour établir le trône de Maximilien sur les ruines de la république mexicaine; — le tout en violation de la doctrine Monroe. Dans cet acte de violation, l'Empereur des Français a été encouragé par M. Seward. Un de ces encouragements a été le désaveu d'une résolution de la Chambre des représentants, affirmant la doctrine Monroe.

« Tout le discours de M. Blair, savamment composé, et d'autant plus caractéristique qu'il porte dans la forme l'empreinte d'un travail réfléchi et châtié, est extrêmement incisif, agressif et passionné dans le fond. Il est calculé pour frapper l'esprit du peuple et semer l'agitation.

« M. Blair déclare, du reste, que, dans son opinion, le président Johnson n'endosse pas les actes de ses ministres contraires à la doctrine Monroe; et nous sommes de son avis; « surtout, comme dit l'auteur en forme de péroraison, si ce que l'on dit du Rio-Grande est vrai, que nous avons sur ce point aujourd'hui, ou que nous y aurons bientôt 100,000 hommes sous les armes. »

« Or, il est vrai qu'il y a, ou qu'il y aura sous peu de jours, 100,000 hommes sur le

FEUILLETON.

8

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Les alternatives furent d'abord générales, puis, après une heure de débats, la fortune se décida pour Arthur de la Barthe avec persistance. A chaque coup il gagnait; sa banque eut un bonheur tel qu'il mit presque tous ses adversaires hors de combat. Albert de Milange partageait sa veine; leurs autres amis perdaient, mais perdaient peu; l'Irlandais, entre autres, faisait des cris abominables pour une dizaine de ducats et jurait qu'on ne l'y reprendrait plus.

Les plus fortement endommagés étaient le prince Ostroff et le baron de Kniphäusen. Celui-ci jetait sans cesse de nouvelles pièces d'or sur le tapis. Il jouait avec une frénésie que l'on n'eût jamais attendue de sa nature placide. Le prince l'imita d'abord, après il diminua son jeu au point de le rendre presque insignifiant.

— Vous perdez donc l'espérance, mon prince? dit Arthur.

— Moins que jamais, monsieur, mais je me repose. Je vais changer de place et me mettre auprès de vous, la veine me reviendra peut-être.

— Essayez-en; cela s'est vu.

Le vainqueur se recula et ménagea à sa victime, à demi résignée, une chaise à côté de lui. La partie continua; Arthur fit une raffle plus complète encore qu'au commencement.

Depuis une demi-heure, il semblait mal à l'aise; il s'impatientait et répondait avec aigreur aux plaintes des perdants. Son frère ne jouait pas; debout en face de lui, il lui faisait des signes imperceptibles pour tout autre. Le prince ne parlait pas et ne jouait plus du tout, il observait. Au moment où M. de la Barthe mettait la main sur une pile d'or, qu'il venait de gagner au baron, le prince l'arrêta, et le regardant avec un sang-froid imperturbable :

— Vous trichez, monsieur, lui dit-il.

Arthur devint blanc comme un linceul, il y eut un moment de silence horrible.

— C'est possible, monsieur, répondit-il enfin, mais je ne souffre pas qu'on me le dise.

Un soufflet formidable, un soufflet à assommer un bœuf, retentit en même temps. Le prince chancela, il ne s'attendait pas à pareille riposte, mais il se re-

leva bien vite et se reculant avec beaucoup de dignité.

— Je ne veux pas croire que vous soyez un gentilhomme, monsieur, et je ne saurai pas mon épée à la croiser avec la vôtre. On chasse des gens comme vous, on ne s'en venge pas. Vous êtes même au-dessous du mépris. Sortez ou je vous fais mourir sous le bâton de mes gens.

Il lui montra la porte d'un geste impérieux.

V. — RETOUR.

En usant de notre privilège, nous allons retourner en Bretagne, au château de Grandlieu, où nous retrouverons, comme au commencement de cette histoire, lady Erlington et lady Arabelle assises dans le salon un peu avant le déjeuner, et causant avec leur confiance habituelle.

— Enfin, ma chère, je ne vous comprends pas, vous êtes d'une tranquillité inouïe; vous croyez tout, même les choses invraisemblables.

— C'est mon devoir, ma mère, et c'est de plus mon inclination, je ne m'en cache pas.

— Cependant, tout ce qui se passe est fort extraordinaire, convenez-en. Vous voilà seule ici avec moi depuis plus de quatre mois; le lendemain des

fêtes de Saint-Hubert, le comte vous a confié je ne sais quel secret, que vous ne m'avez pas encore révélé à cette heure; il est parti pour je ne sais où; vous recevez à peine de ses nouvelles, et vous attendez patiemment son bon plaisir, vous ne vous plaignez pas, vous n'avez pas d'inquiétude... Tenez, ma chère, vous n'aimez pas votre mari; il y a longtemps que je le suppose et maintenant j'en suis sûre.

— J'ai pour lui une affection très-vive, et cette affection il la mérite à tant d'égards....

— Affection! sans doute, amour.... pas du tout. Il est bon, il est attentif, il ne vous refuse rien, c'est un homme d'esprit, un parfait gentilhomme, je l'avoue, mais il n'a pas pour vous le sentiment auquel vous avez droit, il vous laisse souveraine maîtresse et il vous abandonne, ce n'est pas ainsi qu'un jeune ménage peut marcher.

Lady Arabelle embrassa sa mère.

— Le nôtre marche bien, très-bien pourtant, et je serais tout-à-fait heureuse si je n'avais pas d'inquiétudes. Les lettres de Tristan sont rares et courtes, son temps ne lui appartient pas, je le sais, il est occupé d'intérêts graves qui ne sont pas les siens, et dont la responsabilité est immense, mais il pour-

Rio-Grande; donc — ce n'est pas nous qui le disons, mais M. Blair, — M. le président Johnson laisse parler M. Seward, mais n'endosse pas ses paroles.

» Nous terminons ces simples observations par la dépêche suivante reçue hier :

» Nouvelle-Orléans, 10 juillet.

» Les généraux Weitzel et Steele sont à Brazos. Un grand nombre de leurs troupes s'est avancé jusqu'à Clarksville et White's Ranch. Le général Steele a demandé aux impérialistes la reddition de l'artillerie qui leur a été donnée par le général Slaughter. Une division de cavalerie sous le général Marritt partira prochainement de Shreveport pour le Texas. »

» Ajoutons cette note, extraite du *Moniteur de la frontière* de Matamoros :

« Il semble que les Yankees ont oublié la batterie d'artillerie et les 500 carabines appartenant au Mexique que Cortinas a livrées avant sa reddition aux impériaux et qui sont encore en la possession des Etats-Unis. »

Ainsi que nous le mande le télégraphe, le *Moniteur* de ce matin contient une note rassurante, annonçant que les forces américaines n'ont pour but que d'assurer la tranquillité du Texas, et qu'elles doivent être disséminées. Les esprits timorés n'en trouveront pas moins que le Mexique occupé par nos troupes est trop près du Texas, où cent mille soldats des Etats-Unis veillent au maintien de la paix publique.

Nous recevons des nouvelles de Mexico jusqu'au 29 juin, et de Vera-Cruz jusqu'au 1^{er} juillet. En voici le résumé :

L'Etat d'Oajaca est pacifié. Dans le Michoacan, la bande de Pueblita a été battue; cependant elle a pu se réunir à celles de Régules et d'Ortega. Ces trois bandes ont réussi à chasser les troupes mexicaines qui occupaient les villes d'Urnapan, mais le colonel Clinchant du 1^{er} zouaves et le colonel belge Van der Smissen ont dû les en chasser.

L'Etat de Sinaloa est complètement pacifié. Les habitants achèvent de poursuivre le petit nombre de brigands qui ont échappé aux armes françaises. Aux environs de Guaymas, le colonel Garnier a battu 2.500 hommes commandés par Pescaira. Cette affaire dans laquelle les Français étaient à peine un contre cinq, a produit un effet moral considérable.

La troupe de Negrete est démoralisée : elle fuit par la route du nord, la seule qui lui reste ouverte. Les désertions l'ont tellement affaiblie que bientôt elle n'existera plus.

Une colonne composée de 250 Mexicains, 180 Autrichiens et 60 matelots du *Brandon* a enlevé, par une attaque vigoureuse, les retranchements de Palissada et de Jonuta.

Le général Douay est arrivé à la Vera-Cruz

le 15 juin, avec 370 hommes destinés à la légion étrangère.

L'*Allier* a dû partir le 2 juillet, ramenant en France 540 libérés ou convalescents, et emportant 600,000 piastres envoyées au Trésor français.

Le gouvernement mexicain applique à la colonisation les terrains excellents de Zumpango et de Tacuba, près de Mexico. 100 000 travailleurs noirs ou coolies chinois ont été introduits et employés à la culture des terres chaudes. L'Empereur a concédé pour 15 ans le privilège de plusieurs lignes télégraphiques, en réservant à l'Etat le droit de les racheter plus tard. La première ligne (de Guanajato à Matamoros) doit être achevée en 12 mois.

Une compagnie type de gendarmerie impériale va être formée. Elle se compose de 180 hommes et se rendra à Mexico.

L'archiduc Louis-Victor a fait à Vienne, le 27 juillet, la clôture solennelle du Reichsrath. Le discours du trône dit :

« Honorables membres du Reichsrath.

» C'est à moi qu'est échue l'honorable mission de clore la session du Reichsrath au nom de l'empereur. Avant tout, j'ai à remplir un agréable devoir, attendu que j'ai à vous exprimer toute la reconnaissance de l'empereur pour l'empressement patriotique et l'activité infatigable dont vous avez fait preuve dans la délibération de tant d'importantes questions.

» Reconnaissant pleinement l'influence que l'impulsion du commerce et de l'industrie a sur la prospérité générale, vous avez consacré une grande partie de votre activité à l'étude des questions qui ont pour but les améliorations industrielles et l'activité du travail indigène et des mesures de protection nécessaire et légale par lesquelles l'Etat doit sauvegarder efficacement les entreprises considérées comme les plus propres à développer la production, le commerce et l'industrie.

» Les motifs qui vous ont déterminés, après un long examen, à adopter le traité de commerce avec les Etats du Zollverein, ont également déterminé l'empereur à signer ce traité. Nous pouvons espérer que, par la vigoureuse expansion de la puissance industrielle et de l'intelligence du pays, et par un large et prudent usage des avantages offerts par ce traité, cet acte servira à augmenter la prospérité du pays.

» Par suite de l'accord mutuel et louable des deux Chambres, plusieurs lois nécessaires à la marche de l'administration de l'Etat, notamment la loi de finance pour 1865, ont été menées à bonne fin.

» De justes remerciements vous sont dus pour les efforts que vous avez faits en discutant cette loi, en vue de réaliser dans l'emploi des ressources actuelles de l'Etat une économie poussée jusqu'aux limites qu'on ne pou-

vait dépasser sans affaiblir la puissance intérieure de la monarchie et sa position à l'extérieur.

» Le maintien de la paix générale de l'Europe, qui a toujours été le but du gouvernement impérial, sera aussi l'objet de sa plus vive sollicitude dans l'avenir.

» Au sujet de la question des duchés, l'empereur cherchera à amener par une entente avec son auguste allié, le roi de Prusse, une solution qui réponde aux intérêts de l'Allemagne tout entière et à la position de l'Autriche dans la Confédération.

» Des motifs puissants qui touchent aux intérêts généraux de la monarchie et qui par suite ont trouvé une expression patriotique et éloquent dans les deux Chambres mêmes, ont conseillé de convoquer au plus tôt la représentation légale des populations des parties orientales de l'empire et ont entraîné la nécessité de renvoyer à une autre session le vote du budget de 1866.

» La satisfaction avec laquelle la pensée se repose sur les résultats de votre œuvre sage et patriotique, ne doivent pas affaiblir nos efforts pour qu'une délibération commune de tous les droits, devoirs et intérêts de toutes les parties de l'empire, puisse former dans l'avenir un solide lien d'unité entre tous les peuples qui le composent.

» Ces efforts ont leur point de départ dans la connaissance des conditions vitales de la monarchie et dans les généreux sentiments d'affection et de fidélité au trône et à la patrie. Quand une espérance repose sur un fondement si solide, ce qui n'est maintenant qu'un vœu ardent et énergique doit bientôt, avec l'aide de Dieu, pouvoir être heureusement proclamé comme un fait accompli.

Valentia, 29 juillet, soir. — Un accident est survenu au câble atlantique. L'isolation est complètement perdue. Aucune communication n'est possible avec le *Great-Eastern*.

Une longueur de 700 milles avait été immergée cette après-midi, à 1 heure 50 minutes.

Florence, 29 juillet. — Le bulletin d'Ancone, du 27 au 28, porte 33 cas et 11 décès. Celui du 28 au 29 porte 41 cas et 13 décès.

Madrid, 29 juillet. — Le ministre d'Etat a reçu, hier, la démission de l'ambassadeur d'Espagne à Rome.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par décision du ministre des finances l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 28 juillet inclusivement, est fixé comme il suit :

A 1 1/2 0/0 pour les bons de trois à cinq mois d'échéance ;

A 2 0/0 pour les bons de six mois à un an.

— L'*Opinion nationale* nous apprend que le fils aîné du roi d'Italie, le prince Humbert, doit venir assister aux fêtes maritimes de Cherbourg. Il y aurait été invité par l'Empereur.

— Ce n'est pas seulement en Europe qu'on souffre de la chaleur. D'après les lettres de Bombay, dans toute la péninsule indienne on n'a jamais vu, de mémoire d'homme, une température aussi élevée.

Sur mer, la chaleur est tellement intolérable, que beaucoup de navires ont été obligés de se réfugier dans les ports, les équipages étant devenus incapables de faire la manœuvre.

Sur terre, à part quelques contrées arrosées, tout est absolument brûlé et d'immenses étendues de pays ressemblent à d'arides déserts. Aussi le choléra fait-il en ce moment de nombreuses victimes aux Indes, surtout parmi les indigènes plus mal nourris et que l'on n'a pu encore amener à prendre les précautions hygiéniques les plus élémentaires. En Australie, la chaleur a été aussi excessive à ce point que toutes les rivières étaient desséchées. Mais, aujourd'hui, elle doit jouir de l'hiver, qui y est d'ailleurs très-doux.

— On a longuement discuté, dit l'*Opinion nationale*, pour savoir quelles étaient les causes immédiates du choléra. Ces causes étaient-elles dans l'air? Des médecins considérables ont soutenu l'affirmative, et une expérience vient d'être faite en Egypte, qui semblerait confirmer cette opinion. On a enlevé deux ballons : un au-dessus d'Alexandrie, un autre au-dessus d'un village de l'isthme où le choléra n'avait pas fait son apparition. Au-dessous de ces ballons étaient attachées deux parties de viande provenant d'un même bœuf parfaitement sain. On a laissé séjourner ces deux ballons un certain temps dans l'air; lorsqu'on les a fait redescendre, le quartier de viande qui était suspendu au-dessus d'Alexandrie était complètement gâté, celui qui était resté suspendu au-dessus du village épargné par le choléra était complètement sain.

— Parmi les professions de foi curieuses et quelque peu excentriques auxquelles donne lieu toute période électorale, le *Nouvelliste*, de Rouen, signale la circulaire suivante adressée aux électeurs de Flers, par M. Barbey, vaccinateur cantonal :

ELECTEURS DE FLERS.

« Mes concitoyens,

» Le renouvellement des conseils municipaux va donner l'éveil à bien des ambitions; — aussi je mets de côté toute fausse modestie, et j'avoue franchement que je serais heureux et fier (termes consacrés, vieille formule) de figurer au rang des représentants de la commune.

rait trouver une minute à me consacrer de temps en temps.

— Savez-vous où il est du moins? Reviendra-t-il bientôt?

— Je l'ignore.

— Vous êtes décidément le modèle des femmes, Arabelle, et l'on devrait vous donner pour exemple à notre sexe. C'est bien la peine d'être comtesse, d'être belle, d'avoir une grande fortune et dix-huit ans, pour être abandonnée ainsi.

L'annonce du déjeuner vint interrompre cette conversation, qui ne se renoua point à table devant les gens.

Lady Erlington, dont le défaut n'était pas la taciturnité, effleura, pour s'en venger, tous les sujets possibles; elle parla surtout beaucoup du voisinage et des nouvelles du pays.

— Convenez, dit-elle, que M. de Sancy est très-étrange et qu'il est tout au plus poli envers nous. Il vient ici passer un quart d'heure tous les mois. Il refuse vos invitations, tandis qu'il accepte les autres, et c'est cependant l'ami le plus intime du comte, à ce que vous prétendez.

— Les amis du comte ne sont pas indispensables les miens, ma mère. Apparemment je n'ai pas

le bonheur de plaire à M. de Sancy; il faut m'en consoler.

— A moins que vous ne lui plaisiez trop; je l'ai pensé quelquefois : il vous fuit comme s'il vous craignait.

— Oh! ma mère, pouvez-vous avoir une pensée semblable, murmura-t-elle en rougissant beaucoup.

— M. de Sancy est, assure-t-on, le plus honnête homme du monde, il a des scrupules religieux, il est plein d'honneur et de loyauté. S'il vous trouve belle, il est tout simple qu'il vous redoute, vous êtes la femme de son ami, et dans ses idées, c'est déjà un crime peut-être que de songer à vous.

Elles étaient seules en ce moment, un domestique entra, elles se turent.

— Mme de Bellemare s'amuse fort à Paris, me disait-on hier; elle est heureuse d'y passer les hivers; les femmes devraient toujours y vivre.

— J'aime mieux la campagne, j'aime ce pays surtout, j'aime Grandlieu, et je ne désire que de m'y fixer tout-à-fait. Regardez, ma mère, quel charmant paysage. Les arbres bourgeonnent déjà, les prairies sont vertes; la mer est calme comme un miroir. Il nous vient des senteurs embaumées : nos

paysans bretons sont braves et intelligents, nous avons d'aimables voisins, les plaisirs de la campagne, la santé pour en jouir, que pouvons-nous demander au ciel, si ce n'est la conservation de tout cela?

Le beau visage d'Arabelle exprimait un sentiment de reconnaissance et de tendresse si pur, qu'un ange le lui eût envié. Lady Erlington l'adorait, elle la regardait avec délices; une larme tremblait à ses cils; elle roula sur sa joue, sans qu'elle pensât à l'essuyer.

L'heure du courrier, à la campagne, est la plus remplie de la journée. Le facteur est un personnage, il apporte des nouvelles des absents, il sert de communication vivante avec le monde; on le guette, on l'aperçoit de loin, on va au-devant de lui, afin de recevoir plus tôt la lettre que l'on espère. Cet homme impassible, qui vous présente avec la même indifférence la mort ou la vie, ne se doute pas de son importance. C'est une machine, il s'esnoie le front pendant que vous lisez votre arrêt, il tâche de vous faire comprendre qu'il est fatigué, qu'il fait chaud, et qu'un verre de réconfortant lui serait agréable, au moment où vos intérêts les plus chers vous occupent peut-être. Et pourtant chaque

jour il est attendu comme la veille; s'il passe sans s'arrêter, le cœur se serre, on le suit de l'œil, on s'efforce de croire qu'il a oublié, qu'il va revenir, et quand il s'éloigne insouciant et traînant ses pas, il semble qu'il emporte avec lui toute la joie d'une journée qui ne finira jamais.

Chaque matin les dames du château, allaient, comme but de promenade, à la rencontre du piéton. Ce jour-là il vint plus tôt qu'à l'ordinaire; elles sortaient à peine de la cour qu'elles l'aperçurent de loin. Il n'était pas seul, Kernek et Brave l'accompagnaient; ils marchaient assez vite. Le vieillard silencieux suivant son habitude, répondait par quelques exclamations aux propos que lui débitait le porte-lettres, très-initié par sa profession à tous les secrets du pays.

Voilà ce fou de Kernek, dit milady, cet homme m'est insupportable, avec ses airs et ses prédictions. Il vous fait peur, Arabelle, et vous avez la faiblesse d'y croire.

— Ma mère, vous avez donc oublié l'Ecosse?

— Non, il est inouï combien cette Bretagne me la rappelle; c'est la seule remarque raisonnable que fasse ce vieux. Il pourrait, en effet, y avoir quelque rapport entre ses ancêtres et les vôtres.

» Depuis trente ans et plus que je vis au milieu de vous, deux fois seulement j'ai été honoré d'une fonction officielle :

» La première fois, c'était à la création de la caisse d'épargne ; — j'en fus nommé un des administrateurs. Après quelques années d'exercice, on s'aperçut que ma nomination était un contre-sens, et qu'il était d'un mauvais exemple de placer, à la tête d'une institution de prévoyance, quelqu'un qui n'avait jamais su faire un sou d'économie ; — donc, je fus cassé net ; — c'était bien mérité !

» La seconde fois, on m'avait flatté au point de croire que je possédais le degré d'instruction nécessaire pour faire partie du comité de surveillance des écoles primaires. Cette nomination fut vue d'un mauvais œil de la part de quelques personnes (c'étaient peut-être des maîtres d'écriture) ; — elles se recrièrent contre un pareil choix. — Pouvaient-elles, en effet, confier cette mission à qui ne savait pas lire lisiblement ? etc. etc. — C'était vrai, sans doute, mais c'était bien sévère. J'éprouvai une nouvelle disgrâce et je fus cassé comme la première fois. — C'était, en conscience, à dégoûter pour toujours des honneurs. — Vous n'en serez pas surpris, électeurs, mes amis, j'en ressentis un chagrin bien amer ; — j'ai donc bien besoin d'une fiche de consolation et ne trouvez pas mauvais que je vous indique le moyen de me l'accorder.

» Depuis longtemps j'ai l'honneur d'être vaccinateur cantonal, c'est une charge aussi modeste que peu rétribuée ; — je l'ai remplie, sans me flatter, avec un soin scrupuleux : le visage frais et rose de tous vos chérubins est là pour l'attester. — Eh bien ! si vous avez à cœur d'acquitter une petite dette de reconnaissance, l'occasion est belle : — faites que de mon vivant j'aie la satisfaction d'avoir été conseiller municipal !

BARREY.

Chronique Locale.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Electeurs inscrits 2,998
Nombre des votants 1,578
Six conseillers restaient à élire.

Ont été nommés membres du conseil municipal :

MM. Delaunay	980
Cormery	864
Picherit-Château	826
Bodin-Rallet	819
Terrien	799
Poulet	790

Voici maintenant les candidats qui ont obtenu le plus de voix :

MM. Ducamp, juge	654
Foucher-Gilbert	631
Touchaleaume	621

— Je ne sais pourquoi, je compte sur une lettre aujourd'hui.

— Il serait temps !

Les deux hommes approchaient à grands pas, le facteur tira les journaux et plusieurs missives de sa boîte, il les présenta à la comtesse, qui en eut bientôt reconnu l'écriture.

— Je ne me trompais pas, poursuivit-elle en déchiffrant précipitamment une enveloppe.

Kernék fixait sur elle un regard plein de commisération et de sympathie ; il ne fit pas un mouvement jusqu'à ce qu'elle eût terminé sa lecture.

— Il arrive, ma mère, poursuivait-elle ; mais il arrive malade, une chute de cheval... Voilà pourquoi il n'écrivait pas.

— Pauvre brebis, murmura le sorcier, le berger la tond, le boucher la tue, le loup la mange.

— Retournons au château, si voulez ; je vais écrire afin qu'on envoie ici le meilleur médecin de la ville. Le comte sera peut-être ici ce soir ; je puis l'attendre à chaque instant.

— Vous voilà tranquillement contente, ma belle ?

— Puis-je me rejouer lorsqu'il souffre ?

Lady Erlington commettait une grande maladresse. Chez certains caractères, cette dénégation de

MM. Thoreau de la Martinière	610
Daget	579
Georget	557

Pour le premier tour de scrutin le chiffre total des votants s'élevait à 1,612. La différence en moins a donc été, pour le second tour, de 34.

La distribution des prix aura lieu au collège de Saumur le jeudi 10 août à midi et demi.

A la suite des sinistres, les exagérations qu'on en fait souvent empêchent qu'on y croie. Cependant voyez Touaré, vous laissez bien loin l'idée que vous pouvez vous faire de la grêle du 17. Le coteau a été tellement criblé que là où la récolte de la plus belle venue eût donné 30 barriques à l'hectare, il n'y aura certainement pas un hectolitre. Mais ce n'est pas tout. Les ceps sont tellement brisés que beaucoup vont périr ; la taille du printemps prochain devant se faire sur des sarments déchirés, ne pourra donner une passable récolte, et celle de 1867 sur de nouveaux bourgeois partant du cep aura peine encore à être productive ; de sorte que le mal est incalculable et toujours au-dessous de toute appréciation.

AVIS ADMINISTRATIFS.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 5 juillet 1865, qui autorise le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt de 600,000 fr., réalisable en 1865, 1866, 1867 et 1868, et applicable aux frais de construction d'un palais de justice, à Angers, d'un tribunal et d'une prison à Cholet.

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Une souscription est ouverte dans les bureaux de M. le receveur général et de MM. les receveurs particuliers des finances de Maine-et-Loire, à partir du 29 juillet courant (les dimanches et fêtes exceptés), de dix heures du matin à trois heures du soir, pour la réalisation de 200,000 fr., sur l'emprunt autorisé.

Art. 2. Cette souscription sera close aussitôt que l'emprunt sera couvert, et, en tous cas, le 19 août 1865, à quatre heures de relevée, pour dernier délai.

Art. 3. Un registre ouvert à cet effet chez les receveurs des finances, recevra, sans blancs ni lacunes, les noms, prénoms, professions, demeures et signatures des souscripteurs, avec l'indication en toutes lettres de la somme pour laquelle ces derniers déclareront vouloir s'engager (le comptable signera au registre pour les parties illettrées).

Art. 4. Le chiffre de chaque souscription ne pourra être inférieur à 500 fr. de capital ; celles d'un chiffre supérieur devront être exactement divisibles en obligations de 500 francs.

Art. 5. Dans le cas où le chiffre total des souscriptions excéderait la somme de 200,000 francs demandée, il sera procédé, d'abord, par voie d'annulation des souscriptions reçues les dernières, et ensuite, par voie de réduction de celles qui, présentées le même jour, ne devraient pas être entièrement annulées.

Dans ce cas, toutefois, la préférence appartiendrait à celle dont le chiffre serait le plus élevé. Les réductions auront lieu par somme de 500 fr., et seront proportionnelles pour les souscriptions de même importance.

Art. 6. Tant que les registres de souscription seront ouverts, MM. les receveurs des finances adresseront au préfet un relevé, par jour, des engagements reçus. Aussitôt que la souscription sera close, chaque receveur des finances adressera au préfet le registre qui aura été tenu dans ses bureaux.

Art. 7. La liste définitive des souscripteurs sera arrêtée par nous sans aucun retard, et chacun d'eux recevra avis de l'acceptation de sa souscription.

Art. 8. Quatre cents obligations de 500 fr. chacune, et représentant le capital emprunté, seront souscrites par le préfet au nom du département.

Ces obligations, émises au porteur, seront en tout temps négociables.

Art. 9. Chaque souscripteur, lorsqu'il recevra avis de la somme pour laquelle sa soumission est définitivement admise, et en tous cas le 15 novembre 1865, avant deux heures de relevée, pour tout délai, devra verser entre les mains du receveur des finances, chez lequel il se sera fait inscrire, le montant intégral de sa souscription.

Art. 10. Au moment du versement, chaque souscripteur recevra un récépissé provisoire de la somme qu'il aura versée. Ce récépissé sera ensuite échangé à la préfecture, pour l'arrondissement d'Angers, et dans les sous-préfectures pour les autres arrondissements contre des obligations et des coupons en nombre suffisant, pour toucher les intérêts et le remboursement du capital prêté.

Art. 11. En cas de retard apporté par les souscripteurs dans le paiement du montant intégral de leur souscription, les intérêts à 4 1/2 p. 100, courront après dix jours de retard, au profit du département.

Art. 12. Les intérêts à raison de 4 1/2 p. 100 l'an de 360 jours (chaque mois étant calculé pour 30 jours) commenceront à courir le 15 novembre 1865, et seront réglés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Les intérêts sont payés aux échéances sur la remise des coupons d'intérêts à solder, à l'expiration du semestre, à la caisse du Payeur du département, pour l'arrondissement d'Angers, et à celles des Receveurs et des Percepteurs pour les autres arrondissements.

Art. 14. Le montant en principal de chaque

obligation sera remboursé sur la remise du titre, à l'époque de l'échéance, à la caisse du Payeur du département, ou à celles des Receveurs et des Percepteurs pour son compte.

Art. 15. Les remboursements du montant en principal des obligations, auront lieu, comme suit, et la date en sera indiquée sur le titre définitif remis au souscripteur :

Le 30 juin 1870, 18 obligations à 500 fr. l'une, ci 9,000 f.

Le 30 juin 1871, 382 obligations à 500 fr. l'une, ci 191,000

Total, 200,000

En préfecture, à Angers, le 25 juillet 1865.

Le préfet de Maine-et-Loire,

L. BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et nouvelles diversées : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 31 juillet. — 21 candidats au conseil municipal restaient à élire. L'opposition a obtenu 14 nominations. La municipalité en a obtenu 7. Le conseil sera composé de 19 opposants et de 17 municipaux.

Marseille, 31 juillet. — Au scrutin de ballottage, 9 conseillers étaient à élire. L'opposition a obtenu 6 nominations. La municipalité en a obtenu 3. Le conseil entier est composé de 26 membres de l'opposition et de 10 candidats présentés par l'administration.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 29 juillet.

Revue politique. — Courrier de Paris. — La Corrida de la Saint-Jean, à Tolosa. — Etablissement français à Port-de-France. — Inauguration de l'église de Saint-Saulves. — Paris fantastique (suite). — Salon : tableaux, reproduits par l'Illustration. — Revue scientifique. — Congrès de Berne. — Fêtes de Fribourg (Suisse). — Publications sur le Salon. — Causerie dramatique. — Fragment de l'Agger de Servius Tullius, dédié à Lincoln. — Fête funèbre en l'honneur d'Abel de Pujol, à Valenciennes.

Gravures : Réception d'Abd-el-Kader par l'Empereur. — Courses de taureaux à Tolosa (Espagne). — Port-de-France (Nouvelle-Calédonie). — Baie de Goro. — Inauguration de l'église de Saint-Saulve, près Valenciennes. — Translation des vases sacrés de Saint-Saulve. — Salon : tableaux reproduits par l'Illustration (8 gravures). — Translation des reliques du bienheureux Canisius à l'église du Collège, à Fribourg. — L'Autographe au Salon (3 gravures). — Tombeau d'Abel de Pujol à Valenciennes ; — Catafalque pour la cérémonie de la translation des cendres d'Abel de Pujol. — Fragment de l'Agger de Servius Tullius, dédié à Lincoln. — Échecs. — Rébus.

La Revalescière Du Barry, économise mille fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité,

me chercher. On y aura bientôt besoin de moi.

— M'est avis que notre monsieur revient malade ; est-ce-t-il donc que vous allez le guérir comme nos chevaux, père Kernek ?

— Ne raisonne pas sur ce que tu ne peux comprendre, et contente-toi de ce que l'on veut bien t'enseigner. Tu n'as pas tant d'instinct que Brave ; il lit ma volonté dans mes yeux, et il ne se montre jamais indiscret. Les bêtes valent mieux que les gens.

Le facteur reçut la leçon. Nul ne se serait avisé de tenir tête au terrible sorcier, on était trop sûr de son pouvoir.

Ils trouvèrent le château en révolution ; l'arrivée du maître était un événement, surtout dans les conditions de ce retour. La comtesse fit transformer le cabinet de Tristan en chambre à coucher : il ouvrait sur le jardin, au rez-de-chaussée, assez près du salon pour profiter du voisinage quand il serait agréable, assez loin pour s'en isoler s'il devenait incommode.

Elle prépara tout ce qu'il aimait, avec une sollicitude extrême, de façon à ce qu'il n'eût pas un désir à former. Sa mère, témoin de ces soins délicats, revint presque sur l'opinion qu'elle avait si positive-

leurs sentiments produit une irritation qui les entraîne d'un côté opposé à celui où on voudrait les conduire. Répéter à une femme qu'elle n'a pas d'amour pour son mari, c'est porter dans son cœur un flambeau qui en éclaire les doutes et les incertitudes. Pourquoi lui ôter ses illusions, si elle est assez heureuse pour en conserver ? C'est lui révéler le vide de son existence, c'est lui rappeler qu'il y a des joies et des douleurs qu'elle ignore ; le désir de les connaître peut la mener loin quelquefois.

Mme de Courville ne pensait en ce moment qu'à l'arrivée de son mari et à l'état pénible où le mettait sa blessure. Dans ses quelques lignes, il priait sa femme de ne pas se tourmenter ; il n'avait plus besoin que de repos, et ses bons soins achèveraient de le rétablir.

— J'ai échoué dans mon entreprise, ajoutait-il en *post-scriptum*.

Elle ne lut pas cette phrase à sa mère, dont elle redoutait les observations, et elle reprit le chemin du château, en engageant le facteur et Kernek à s'y rendre pour se reposer : tous les deux obéirent.

— Vois-tu, gars, disait le vieillard à son compagnon, quand tu voudras avoir recours à ma science, c'est toujours aux alentours du château qu'il faudra

ment émis le matin même.

— Cela ressemble à de l'amour, se dit-elle ; cette jeune femme est si étrange que l'on n'y comprend rien.

Elle n'y comprenait rien en effet, il y avait entre elles tout un monde. La fille du brasseur, élevée dans les idées positives du commerce, ne pouvait apprécier cette fille de lord, dont les yeux s'étaient ouverts au milieu des magnificences de ses aïeux, dont une âme délicate, un esprit d'élite, avaient formé les premières années.

La nature poétique et sauvage de Kernék était plus près d'Arabelle que celle de sa mère ; il y avait entre eux des affinités de la même essence ; il la devinait presque, et cependant il ne la connaissait pas.

La journée s'écoula dans ces arrangements ; on dîna tard, espérant toujours. On ne se coucha pas avant minuit. Rien ne parut. Les routes étaient mauvaises, le chemin de fer s'arrêtait fort loin du château, le retard n'était donc pas inquiétant, d'ailleurs il n'arriverait peut-être que le lendemain. Arabelle se décida à rentrer chez elle.

(La suite au prochain numéro.)

désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Voici quelques-unes de 65.000 guérisons :
N° 58,214 : Cachan, commune d'Arcueil, 1856. — Depuis longtemps je souffrais d'une gastrite aiguë, contre laquelle avaient échoué tous les efforts des médecins. Je ne pouvais plus rien digérer; mon estomac rejetait toute espèce d'aliments; je m'affaiblissais de plus en plus, et à un tel point, que je devais me coucher plusieurs fois par jour. Je ne pouvais plus supporter mes cruelles souffrances, lorsque j'eus l'idée de recourir à la *Revalescière* Du Barry, dont on m'avait parlé, et après

en avoir composé mon déjeuner pendant un mois, je me trouvais tout à fait guéri. — Mme veuve CAILLET.

N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie de foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDREAU, place de la Bilange; GONDRAU, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (338)

Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles, guide médical des familles, par le

docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

Marché de Saumur du 29 Juillet.

Froment (l'hectol.)	15 25	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité	14 64	Paille hors barrière	35 68
Seigle	8 —	Foin . . . id.	64 66
Orge	8 —	Luzeine (les 750 k)	60 50
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle . .	120 —
Fèves	—	— de luzeine	100 —
Pois blancs	28 —	— de colza	31 —
— rouges	28 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1864 . . .	1 ^{re} qualité	» à	»
Id.	2 ^e id.	» à	»
Ordin., envir. de Saumur . . .	1 ^{re} id.	60 à	»
Id.	1864, 2 ^e id.	55 à	»
Saint-Léger et environs . . .	1 ^{re} id.	45 à	»
Id.	1864, 2 ^e id.	40 à	»
Le Puy-N.-D. et environs . . .	1 ^{re} id.	42 à	»
Id.	1864, 2 ^e id.	38 à	»
La Vienne, 1864 . . .		32 à	»
ROUGES (3).			
Souzay et environs 1864 . . .		90 à	120
Champigny, 1864 . . .	1 ^{re} qualité	220 à	»
Id.	2 ^e id.	150 à	»
Varrains, 1864 . . .		80 à	100
Bourgueil, 1864 . . .	1 ^{re} qualité	120 à	»
Id.	2 ^e id.	100 à	»
Restigny 1864 . . .		75 à	85
Chinon, 1864 . . .	1 ^{re} id.	70 à	»
Id.	2 ^e id.	60 à	»

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 22 juillet 1865,

Il appert :

Que Marie Monnier, femme de François Lemée, marchand de grains, dénuant à Doué-la-Fontaine,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 29 juillet 1865.

(339) CHEDEAU.

Etudes de M^e BODIN, avoué, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 27 août 1865, à midi dans l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet,

DEUX MAISONS

Dépendant de la communauté qui a existé entre feu Pierre Martin et Jeanne Fouassier, sa veuve, et de la succession dudit Pierre Martin.

Sur la poursuite de :

1^o Dame Jeanne Fouassier, veuve de Pierre Martin, propriétaire, demeurant rue des Basses-Perrières, ville de Saumur,

2^o Charles Martin, serrurier, demeurant à Gennes,

3^o Et de dame Pauline Martin, épouse du sieur Eugène Rayneau, charcutier, et de celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Longué;

Ayant pour avoué constitué, M^e Bodin, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 66;

Contre le sieur Louis Besnard, propriétaire, demeurant commune de Gennes, pris comme tuteur légal de Eugène et Marguerite Martin, ses petits enfants mineurs, issue du mariage de Pierre Martin fils et de Louise Besnard, décédés à Gennes, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault.

En présence du sieur Joseph Regnier, maître d'hôtel, demeurant commune de Gennes, subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs, ou lui dûment appelé.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

1^{er} LOT.

Une maison, située rue du Petit-Mail, en face de la rue des Basses-Perrières, ville de Saumur, composée au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine, corridor, remise, écurie; au premier étage, de quatre pièces; au deuxième, de deux mansardes et deux greniers, cave voutée, jardin, pompe, lieux d'aisances et fosse à fumier, joignant le tout du midi la rue du Petit-Mail, du levant M. Richard.

Mise à prix, fixée par le jugement ci-après relaté 11,000 fr.

2^e LOT.

Une autre maison, située rue de Nantilly, en face la rue des Boires, dite ville de Saumur, composée au rez-de-chaussée de : porche, salle à manger et cuisine, au premier étage deux pièces, grenier, cave voutée, cour, écurie et grenier au-dessus, jardin, pompe, bassin et lieux d'aisances, le tout joignant au nord la rue de Nantilly, au levant Leroy, et au couchant Pottin.

Sur la mise à prix de . . . 4,800 fr.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf juin mil huit cent soixante-cinq, enregistré.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur.

M^e Bodin, avoué poursuivant, et M^e Clouard, notaire, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le 31 juillet 1865,

Enregistré à Saumur, le août 1865, f^o c. Reçu un franc, décime et demi quinze centimes.

Signé : PARISOT. (340)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e LAUMONIER, notaire en la même ville.

VENTE
Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, Rue Saint-Nicolas, n° 88.

L'adjudication aura lieu le dimanche 27 août 1865, à midi, en l'étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 15 juillet 1865, enregistré,

Et à la requête de M. René Maupoint père, propriétaire, demeurant à Saumur,

Agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de M^{me} Virginie Maupoint, sa fille, veuve de M. Pierre Poisson, en son vivant boucher à Saumur, cette dame actuellement à l'hospice de Doué

Poursuivant, ayant pour avoué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière n° 8;

En présence de M. Jean-Baptiste Cornilleau aîné, négociant, demeurant à Saumur, port Saint-Nicolas; Au nom et comme subrogé-tuteur à l'interdiction de ladite dame Poisson.

Il sera, le dimanche 27 août 1865, à midi, procédé en l'étude et par le

ministère de M^e Laumonier, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 88, composée au rez-de-chaussée d'une chambre à cheminée sur la rue, cellier par derrière, et chambre ou cuisine;

Au premier étage, deux chambres dont l'une avec alcôve et cabinet, et entre ces deux chambres un grenier ou serre-bois, autre grenier sous le toit au-dessus de la chambre donnant sur le derrière;

Au deuxième étage, une chambre à feu sur la rue, ayant une alcôve, cabinet à côté, grenier au-dessus commun avec M. Daguin;

Passage par la porte et la cour de la maison de M. Daguin, ainsi que par le corridor et l'escalier conduisant aux appartements.

Communauté au puits et aux lieux d'aisance.

Mise à prix, fixée par le jugement, trois mille francs, ci. 3,000 fr.

Et en outre, le service de la **rente viagère de 270 fr.** due à M^{me} Justine Montgaudin, rentière à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 29 juillet 1865. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 29 juillet 1865, f^o case . . . Reçu 1 fr. 15 c. décime et demi compris. (341) Signé : PARISOT.

Etude de M^e Louis-A. PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE ARRENTER OU LOUER

En l'étude et par le ministère de M^e PELLÉ, Pour entrer en jouissance le 24 juin 1866.

UN HOTEL

Connu sous le nom

D'HOTEL DE LA GALÈRE

Sis ville de Montreuil-Bellay, rue Impériale.

Ledit hôtel comprenant : au rez-de-chaussée, deux salles à manger, cuisine, décharge de cuisine, salle de billard et une chambre à coucher; au premier étage, sept chambres, dont plusieurs à feu, escalier et galerie, servant à l'exploitation de ces diverses chambres, greniers, autres chambres en bas côté, écuries, remise, puits, vaste cour, cave, bucher et jardin, le tout se tenant, et joignant au nord la rue de Loudun, au levant la rue du Mail, au couchant la rue Impériale, au midi une petite rue.

Grandes facilités pour acquérir. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CAS-TERA, propriétaire dudit hôtel, qui l'exploite, soit audit M^e PELLÉ, notaire.

(321)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE, Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

2 PIANOS DROITS

Un de PLEYEL, l'autre d'ERARD.

S'adresser rue du Temple, n° 17, Saumur, le samedi depuis midi jusqu'à quatre heures. (299)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognesi.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME. (342)

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

DÉPOT DE RAIS

POUR LE CHARRONNAGE.

M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charrons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (293)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 JUILLET.			BOURSE DU 31 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	67 57	» 10	» »	67 62	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852	97	» »	» »	97	» »	» »
Obligations du Trésor	447 50	1 25	» »	447 50	» »	» »
Banque de France	3600	» »	» »	3600	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1250	» »	» »	1255	5	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	627 50	» »	7 50	630	2 50	» »
Crédit industriel	705	» »	» »	705	» »	» »
Crédit Mobilier	727 50	7 50	» »	732 50	5	» »
Comptoir d'esc. de Paris	950	10	» »	940	» »	10
Orléans (estampillé)	835	5	» »	835	» »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1042 50	2 50	» »	1043 75	1 25	» »
Est	520	» »	» »	520	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	846 25	1 25	» »	846 25	» »	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	560	1 25	» »	561 25	1 25	» »
Ouest	536 25	1 25	» »	537 50	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1665	» »	» »	1672 50	7 50	» »
Canal de Suez	433 75	» »	1 25	435	1 25	» »
Transatlantiques	510	» »	3 75	510	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	65	» »	20	64 95	» »	05
Autrichiens	412 50	2 50	» »	» »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	478 75	1 25	» »	478 75	» »	» »
Victor-Emmanuel	277 50	2 50	» »	276 25	» »	1 25
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains	215	» »	» »	216 25	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol	458 75	1 25	» »	463 75	5	» »
Saragosse	313 75	1 25	» »	320 50	6 25	» »
Séville-Xérès-Séville	85	» »	» »	83	» »	2
Portugais	190	» »	» »	190	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	310	» »	» »	310	» »	» »
Orléans	301	» »	» »	301	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	299	» »	» »	298	» »	» »
Ouest	297	» »	» »	297 25	» »	» »
Midi	297	» »	» »	296 75	» »	» »
Est	301	» »	» »	300 75	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

En pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le 1^{er} août 1865
Chedeau